RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: F2505611-AED0-4C31-87F0-9AE70E938545

CL2AB

Société civile
au capital de 190.600,00 €

Siège social : 39 rue du Bois
59550 LA FAVRIL

RCS VALENCIENNES 852 035 534

PROCES-VERBAL

DU L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 25 JUIN 2025

***

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à 14 heures,
Les associés de la société « CL2AB », société civile au capital de 190.600,00 €, divisé en 1.906 parts de 100,00 € chacune, se sont réunis au siège social au 39 rue du Bois 59550 LA FAVRIL, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :
- Madame Cécile LAMBERT, demeurant à [redacted]IL (59550), 39 rue du Bois, propriétaire de 1.905 parts,
- Madame Anne LAMBERT-DEPERNET, demeurant LA VALLÉE AU BLÉ (02140) 20, rue d'Haution, propriétaire de 1 part.

Madame Cécile LAMBERT, en qualité de gérante, préside l'Assemblée et déclare la séance ouverte.
Madame Anne LAMBERT-DEPERNET est désignée aux fonctions de Secrétaire.

La présidente constate que les associés présents possèdent 1.906 parts sur les 1.906 parts ayant droit de vote, soit la totalité des parts composant le capital social de la société.
Les conditions de quorum nécessaires à l'adoption de chacune des résolutions figurant à l'ordre du jour étant réunies, l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de cession d'une part sociale de Madame Anne LAMBERT-DEPERNET à Pierre LAMBERT et agrément celui-ci,
- Modifications statutaires,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à la gérance.

Paraphe

Paraphe

Docusign Envelope ID: F2505611-AED0-4C31-87F0-9AE70E938545

La présidente dépose ensuite sur le bureau les documents suivants qui sont mis à la disposition de l'Assemblée :

- les Statuts de la Société ;
- le projet de la cession de parts.

La présidente déclare se tenir à la disposition de l'Assemblée pour fournir toutes les explications et précisions. Diverses questions sont alors posées par certains associés et la présidente donne les renseignements sollicités par les membres de l'Assemblée.

Après un dernier échange de vues, et plus personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire autorise la cession de la part sociale numérotée 1.906 de la société « CL2AB » appartenant à Madame Anne LAMBERT-DEPERNET à Monsieur Pierre LAMBERT, demeurant à [redacted] ([redacted] pour une valeur de TROIS CENT TRENTE-HUIT (338 €) EUROS et agrée, en conséquence, Monsieur Pierre LAMBERT comme nouvel associé de la société « CL2AB » à compter de la signature de l'acte de cession de parts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Suite aux résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article 7 des statuts relatifs au capital social de la façon suivante :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENTS EUROS (190.600,00 €).

Il est divisé en 1.906 parts de 100,00 € chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

1) Madame Cécile LAMBERT : 1.905 parts numérotées de 1 à 1.905, en représentation de son apport en nature, ci :	1.905

Paraphe Paraphe

Docusign Envelope ID: F2505611-AED0-4C31-87F0-9AE70E938545

2) Monsieur Pierre LAMBERT : 1 part numérotée 1.906, pour l'avoir acquise de Madame Anne LAMBERT-DEPERNET, le 25 juin 2025, ci :	1
Total des parts composant le capital social	**1.906**

/ »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs à la gérance, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 14 heures 30.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'ensemble des associés.

Madame Cécile LAMBERT

Signé par :
[redacted]
4AEEC61AD87140E...

Madame Anne LAMBERT- DEPERNET

[redacted]
077404D69AFC4A7...